Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Ce rapport a été rédigé par
le ministère du Commerce extérieur et
du Développement technologique

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal, 3e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-08535-7
ISSN: 0833-1901

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique pour l'exercice financier 1986-1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre du Commerce extérieur
et du Développement technologique,

Pierre MacDonald

Québec, août 1987

Table des matières

Introduction 7

I. Le Ministère 9

1. Ses mandats 9

2. Son organisation 10

La Direction générale des relations économiques avec l'extérieur 10

La Direction générale des opérations promotionnelles 10

La Direction générale des programmes d'aide 10

La Direction générale de la technologie 10

La Direction générale de la prospection des investissements 11

La Direction générale de l'administration 11

La Direction des industries culturelles 11

Les représentants à l'étranger 11

La Direction de la coordination géographique 11

La Direction de la coordination interministérielle et de la planification 11

Le Secrétariat 11

La S.E.R.E.Q. 11

L'A.Q.V.I.R. 11

3. Son personnel 12

II. Les principales réalisations 13

1. Les faits saillants 13

Les interventions du Ministre 13

Les négociations commerciales 14

2. L'expansion des marchés extérieurs 15

L'environnement international 15

Les exportations internationales du Québec 15

L'organigramme supérieur 16-17

Les activités du Ministère 18

— Les services-conseils 18

— Les programmes d'aide financière à l'exportation 19

- Les programmes APEX 19
- Le programme A.C.T.I.M.-M.C.E.D.T. 19
- Le programme Acheteurs étrangers 20
- Le programme COMEX 20
- Le programme d'Aides financières au titre du développement des exportations 20

— Les missions, les foires et les expositions 20

— La promotion des produits culturels 22

— La prospection d'investissements étrangers 23

— La représentation à l'extérieur 23

3. Le développement technologique 23

Le contexte technologique au Québec 23

Les interventions du Ministère 24

— L'accroissement de la recherche industrielle 24

— La gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique 24

— Les programmes d'aide au développement technologique 25

- Les programmes d'Appui au développement technologique 25
- Le programme de Soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises 25

III. Les activités de soutien 27

1. Les communications 27

2. Les études et les analyses 27

3. La gestion des ressources humaines et financières 28

Annexes 29

1. Le budget 1986-1987 29

2. Les responsables (au 31 mars 1987) 29

Introduction

Les principales activités du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique ont été accomplies, en 1986-1987, afin d'appuyer les efforts d'exportation des entreprises du Québec et favoriser l'innovation technologique.

Sur le plan de l'accès aux marchés, le Ministère a collaboré aux démarches qui visent à réduire et à éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce international. Les négociations sur la libéralisation des échanges Canada-États-Unis et celles du début de la huitième ronde du G.A.T.T. ont en effet débuté au cours de cette année financière. Le M.C.E.D.T. a soutenu plus directement les activités internationales des entreprises en continuant de leur offrir notamment des services-conseils, des programmes d'aide financière et la possibilité de participer à des missions et à des expositions hors du Québec.

Le Ministère a de plus mis en place cette année les structures nécessaires pour mener à bien son mandat de développement technologique. Les orientations qui ont été définies visent à faciliter la consultation et la concertation des milieux gouvernemental, industriel et universitaire afin que se créent le climat et l'environnement essentiels à l'accroissement de la recherche industrielle. Dans la même foulée, le Ministère a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la première politique canadienne en matière de sciences et de technologie. Cette politique assurera une coordination des actions des deux ordres de gouvernement dans ces domaines et une collaboration entre les provinces.

L'année 1986-1987 a aussi été marquée par diverses initiatives du Ministère, telles les opérations Export-Action et la nomination des premiers « conseillers du Commerce extérieur » à Londres. Export-Action offrait aux gens d'affaires la possibilité de rencontrer individuellement les conseillers économiques en poste à l'étranger lors de leur réunion annuelle au Québec. Les « conseillers du Commerce extérieur » sont des personnalités québécoises du monde des affaires résidant à l'étranger qui acceptent de contribuer bénévolement au développement des échanges internationaux du Québec. Le Ministère s'est en outre donné plus d'outils, sur les plans de l'organisation, de l'administration et de l'information, pour répondre toujours mieux aux besoins actuels des entreprises et maintenir ainsi la compétitivité internationale et l'essor économique du Québec.

I. Le Ministère

1. Ses mandats

Le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique a pour mandats de faire la promotion des biens, des technologies et des services québécois sur les marchés internationaux, de favoriser la réalisation d'accords industriels, de collaborer à la prospection d'investissements étrangers au Québec ainsi que de contribuer au développement technologique du Québec. Le Ministère assume de plus la coordination gouvernementale des activités économiques à l'étranger et des activités de développement technologique.

Les fonctions, devoirs et pouvoirs du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique sont régis par la loi constitutive du ministère du Commerce extérieur (L.R.Q., c. M-29.1), sanctionnée le 16 décembre 1982, et par le décret ministériel en vigueur depuis le 12 décembre 1985 confiant au ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique les fonctions, devoirs et pouvoirs du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, notamment ceux prévus aux articles 7 et 9 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., c. M-15.1.1), à l'article 4 de la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8) et à la Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (L.R.Q., c. A-7.1).

Selon la loi, les fonctions et pouvoirs du Ministre en matière de commerce extérieur « consistent plus particulièrement à:

— faciliter l'accès des biens et des services produits au Québec aux marchés extérieurs par des opérations promotionnelles, par la conclusion d'ententes et en veillant à l'établissement et au développement des relations économiques et commerciales avec l'extérieur;

— élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'aide favorisant les exportations et la réalisation d'accords industriels;

— fournir aux entreprises et aux ministères les services qu'il juge nécessaires au développement des exportations et des accords industriels, notamment des services de formation, d'information, de documentation ou de promotion, de même que l'organisation de missions, de stages ou d'expositions;

— collaborer avec les autres ministères à la prospection des investissements étrangers;

— coordonner, dans le cadre de la politique extérieure du Québec, les activités économiques et commerciales des ministères et des entreprises publiques à l'extérieur du Québec;

— organiser et gérer, en collaboration avec les ministères et les entreprises intéressés, des programmes de coopération économique avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges sont les plus susceptibles de favoriser le développement de l'économie du Québec;

— exécuter ou faire exécuter des recherches, des études ou des analyses dans le domaine des relations économiques et commerciales avec l'extérieur, notamment sur les besoins et les conditions des marchés, sur les produits exportés ou exportables, sur l'évolution des tarifs douaniers, sur la réglementation et les accords commerciaux et sur les stratégies, les méthodes ou les techniques de commercialisation. » (L.R.Q., c. M-29.1)

De plus, les fonctions et pouvoirs du Ministre en matière de technologie consistent à:

— proposer au Gouvernement des objectifs, des priorités et des stratégies de développement technologique;

— soumettre ses recommandations sur les ressources de l'État consacrées à la technologie;

— contribuer au développement technologique du Québec, notamment en veillant à l'harmonisation des orientations et des activités dans le domaine de la technologie et en favorisant la consultation et la concertation des ministères, organismes et personnes intéressés;

— mettre en oeuvre, à la demande du Gouvernement, certaines mesures à caractère multisectoriel;

— conseiller le Gouvernement, les ministères et les organismes, leur faire, le cas échéant, des recommandations et procéder, en collaboration avec les ministres concernés, à l'évaluation des programmes relatifs à la technologie des ministères et organismes;

— promouvoir le développement et l'implantation de nouvelles technologies et en favoriser la diffusion au Québec et à l'extérieur du Québec;

— élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'aide dans le cadre de ses compétences et fournir à toute personne, tout groupe ou organisme les services qu'il juge nécessaires;

— participer avec les ministres concernés à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges favorisent l'essor économique du Québec;

— coordonner les activités des ministères en matière de brevets et licences;

— obtenir des ministères et organismes les renseignements nécessaires;

— exécuter ou faire exécuter des recherches, des études ou des analyses et publier les renseignements disponibles;

— participer avec les ministres concernés au développement et à la diffusion de l'information et de la culture technologiques et à la maîtrise des incidences du développement technologique sur les personnes et la société;

— présenter au Gouvernement ses recommandations sur les budgets des organismes publics, leur plan de développement, de même que les directives qui leur sont adressées, chaque fois que ces budgets, ces plans de développement ou ces directives concernent leurs activités dans le domaine de la technologie.

2. Son organisation

L'exercice financier 1986-1987 a été marqué par la mise en place d'une structure administrative relative au secteur de la technologie, par la consolidation de la structure de gestion du Ministère et par l'ouverture d'un bureau régional à Québec.

La consolidation de la structure de gestion a été réalisée par un regroupement des directions générales en fonction de leurs clientèles, par un remaniement de la structure de la Direction générale des programmes d'aide et par la création de la Direction de la coordination interministérielle et de la planification qui est chargée de certaines responsabilités assumées antérieurement par le Secrétariat.

L'organigramme supérieur du Ministère, qui apparaît aux pages centrales, illustre le groupement qui en a résulté et le partage des responsabilités est désormais le suivant.

La Direction générale des relations économiques avec l'extérieur

Cette direction générale a comme fonctions d'assurer la coordination et la défense des intérêts du Québec en matière de politique commerciale, de contribuer à la mise au point de stratégies et d'analyses devant permettre à l'ensemble des directions opérationnelles du Ministère de mieux orienter leurs actions à l'extérieur et de favoriser, par le biais de la coopération économique et technologique, le développement de relations institutionnelles internationales pour aider la pénétration des biens et des services québécois et faciliter les transferts de technologie dans les régions et pays où l'État joue un rôle important. La D.G.R.E.E. comprend la Direction de la politique commerciale, la Direction des études et des analyses et la Direction de la coopération.

La Direction générale des opérations promotionnelles

Le rôle de la Direction générale des opérations promotionnelles consiste essentiellement à promouvoir les exportations québécoises sur les marchés extérieurs. À cette fin, elle organise et réalise diverses activités, dont des missions commerciales à l'extérieur du Québec, la participation d'entreprises québécoises à des foires et à des expositions nationales et internationales ainsi que l'accueil au Québec de gens d'affaires ou d'acheteurs étrangers. Cette direction générale comporte la Direction des foires et des expositions et la Direction des missions.

La Direction générale des programmes d'aide

Cette direction générale exerce auprès des entreprises une fonction-conseil en matière d'exportation, de transferts de technologie et d'assistance financière et promeut et gère les programmes d'aide financière à l'exportation. Elle offre aussi des activités de formation ou de perfectionnement aux exportateurs et organise des activités de promotion en région. Pour réaliser ses mandats, la D.G.P.A. compte la Direction des biens d'équipement, la Direction des biens de consommation et des services, la Direction de la gestion des programmes financiers ainsi que le Bureau régional de Québec.

La Direction générale de la technologie

La Direction générale de la technologie a pour mandat d'élaborer, de mettre en place, de gérer et d'évaluer les stratégies, les programmes et les inter-

ventions du Ministère dans le domaine de la technologie et de favoriser le développement de la recherche industrielle. En outre, elle est responsable de la gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique ainsi que de la gestion du programme de Soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises (P.S.E.S.). Cette direction générale regroupe la Direction de la recherche industrielle et la Direction de la politique technologique.

La Direction générale de la prospection des investissements

Le rôle de cette direction générale consiste principalement à établir des contacts avec des investisseurs étrangers, notamment par l'intermédiaire des services économiques du Québec à l'extérieur, et à collaborer aux activités des autres ministères et organismes gouvernementaux en matière de prospection d'investissements étrangers.

La Direction générale de l'administration

Le mandat de la Direction générale de l'administration couvre des activités de conseil et de soutien auprès de la direction du Ministère et de ses unités administratives, telles la gestion budgétaire, la gestion du personnel, la gestion de l'information, la gestion des biens et des propriétés, la coordination administrative des services à l'étranger et l'organisation des voyages. D'elle relève la Direction des communications.

La Direction des industries culturelles

Les responsabilités de la Direction des industries culturelles consistent, d'une part, à dégager une problématique des agents économiques québécois dans ce secteur, et ce, en fonction de l'offre québécoise, de la concurrence internationale et des caractéristiques des marchés et, d'autre part, à agir comme service-conseil auprès des sociétés québécoises qui fabriquent des produits à forte dimension culturelle et de mettre à leur disposition les programmes d'aide du Ministère.

Les représentants à l'étranger

Les conseillers économiques et les attachés commerciaux en poste à l'étranger dans les délégations et les bureaux du Québec couvrent l'ensemble des fonctions du Ministère. À cet égard, ils développent des liens institutionnels avec les gouvernements et les organismes de leur territoire. Ils facilitent l'exportation des biens et des services québécois et assurent également la prospection d'investissements étrangers. De plus, ils favorisent la conclusion d'accords industriels et de transferts de technologie susceptibles de renforcer la capacité concurrentielle du Québec.

La Direction de la coordination géographique

Les activités de la Direction de la coordination géographique s'articulent autour des deux axes complémentaires définis par son mandat: un rôle de pupitre auprès des services économiques du Québec à l'extérieur et l'identification des interventions géographiques du M.C.E.D.T.

La Direction de la coordination interministérielle et de la planification

Cette direction a le double mandat de promouvoir la concertation en matière de commerce extérieur et de développement technologique au sein de l'appareil gouvernemental et d'instaurer un processus de planification fondé sur l'évaluation des programmes ministériels et sur les priorités d'action du Ministère.

Le Secrétariat

Le mandat du Secrétariat du Ministère comprend le soutien technique et professionnel au Cabinet du sous-ministre et la coordination interne de l'activité du Ministère.

La S.E.R.E.Q.

La Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec est une corporation publique sans but lucratif. Formée en mai 1983, elle est sous la responsabilité du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique depuis le 1er avril 1985. Son mandat couvre des activités de soutien et de participation pour appuyer les entreprises québécoises qui doivent fournir l'assistance technique (formation, encadrement) liée à l'obtention de contrats internationaux.

L'A.Q.V.I.R.

Créée en décembre 1983 (L.R.Q. 1983, c. 42), l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche est sous la responsabilité du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique depuis décembre 1985. L'A.Q.V.I.R. a pour objet de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la mise en valeur de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec; elle favorise, à ces fins, la concertation entre les milieux industriel et de la recherche. Elle doit, selon la loi, déposer son propre rapport annuel.

3. Son personnel

Le M.C.E.D.T. comptait, au 31 mars 1987, 293 employés permanents, 25 occasionnels et 27 contractuels à l'étranger. Cela représente un accroissement des effectifs permanents de l'ordre de 22 % par rapport au 1er avril 1986. Cette augmentation s'est réalisée principalement pour répondre aux besoins en matière de développement technologique et de politique commerciale.

Au Québec, le Ministère a des bureaux à Montréal et à Québec. Sa présence dans le plus grand centre d'affaires de la province traduit l'importance qu'il accorde à sa clientèle du secteur privé. C'est dans le même esprit qu'il a d'ailleurs ouvert, en octobre 1986, un bureau régional à Québec afin de faciliter aux gens d'affaires de cette agglomération l'accès aux divers services du Ministère. Montréal regroupe 58 % des effectifs permanents et Québec 42 %.

Répartition des emplois

	Au Québec				À l'extérieur				Total des permanents	
Catégorie d'emplois	86-04-01 P.*	O.*	87-03-31 P.	O.	86-04-01 P.	C.*	87-03-31 P.	C.	86-04-01	87-03-31
Hors cadres	2	—	3	—	—	—	—	—	2	3
Cadres supérieurs	22	—	32	—	3	—	3	—	25	35
Professionnels	102	—	126	5	20	32	17	27	122	143
Agents de maîtrise	2	—	2	—	—	—	—	—	2	2
Techniciens et assimilés	14	—	19	3	—	—	—	—	14	19
Employés de bureau et assimilés	68	5	85	17	—	—	—	—	68	85
Ouvriers	7	1	6	—	—	—	—	—	7	6
Total	**217**	**6**	**273**	**25**	**23**	**32**	**20**	**27**	**240**	**293**

* P.: permanent; O.: occasionnel; C.: contractuel.

Signalons que la diminution des effectifs permanents et des contractuels à l'extérieur résulte de la fermeture du bureau de Dallas et de la compression de personnel dans les délégations et bureaux du Québec à Edmonton, New York, Mexico, Caracas, Milan et Düsseldorf. Le M.C.E.D.T. est donc représenté maintenant dans 19 villes réparties dans 14 pays. Le tableau qui suit en donne la répartition par région.

Répartition du personnel à l'extérieur du Québec au 31 mars 1987

Régions	Services et bureaux économiques	Conseillers économiques	Attachés commerciaux	%
Amérique du Nord:				
— Canada	2	2	1	6
— États-Unis	5	5	10	32
Sous-total	7	7	11	38
Europe	6	8	10	38
Asie	3	3	4	15
Amérique latine	3	3	1	9
Total	**19**	**21**	**26**	**100**

II. Les principales réalisations

1. Les faits saillants

Les interventions du Ministre

Le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, M. Pierre MacDonald, participe à des missions gouvernementales et commerciales afin d'appuyer les gens d'affaires québécois dans leurs efforts de pénétration des marchés extérieurs. De plus, par ses rencontres avec des représentants politiques et économiques des pays visités, il contribue à mieux faire connaître le potentiel industriel, commercial et technologique du Québec, favorisant ainsi l'expansion des échanges internationaux.

M. MacDonald a présidé, en 1986-1987, des missions dans l'Ouest canadien, à New York, en Californie, en France et en Belgique ainsi qu'au Cameroun. Lors de ces deux dernières, M. MacDonald était accompagné de gens d'affaires. Selon les renseignements fournis par les entreprises, ces missions ministérielles ont favorisé, sur place, des ventes de plus de 6 000 000 $ et des contrats évalués à 41 200 000 $ pourraient être ratifiés à court terme. De plus, le Ministre a signé avec le Ministre-président de la Wallonie une lettre d'intention qui a pour but de faciliter les transferts de technologie entre P.M.E. wallones et québécoises ainsi qu'un protocole d'entente sur l'accès aux banques de données industrielles du Centre de recherche industrielle du Québec et de l'Office régional d'informatique de Wallonie afin d'en favoriser la diffusion auprès des entreprises.

M. MacDonald a en outre accompagné le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, qui dirigeait une importante délégation de gens d'affaires québécois à l'occasion du Symposium du Forum économique mondial qui s'est tenu en février 1987 à Davos, en Suisse. Véritable sommet international des affaires, le Symposium réunissait des dirigeants politiques de plusieurs pays ainsi que plus de 700 chefs d'entreprise de la communauté économique mondiale. M. Bourassa y a présidé un séminaire spécial sur le Québec.

La délégation s'est rendue également à Londres pour des rencontres avec des investisseurs potentiels et d'autres gens d'affaires. M. Bourassa a profité de l'occasion pour y nommer les huit premiers « conseillers du Commerce extérieur ». Ces conseillers sont des gens d'affaires québécois travaillant à l'étranger qui acceptent de promouvoir, à titre bénévole, les échanges économiques et technologiques entre le Québec et leur pays de résidence. Ils sont nommés par le Premier ministre, sur recommandation du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique et avis du ministre des Relations internationales.

L'adjoint parlementaire du Ministre pour les questions portant sur le développement technologique, Dr Guy Rivard, a également présidé une mission en Hongrie afin de renforcer les liens de coopération économique et technologique avec ce pays. À la suite de cette mission à laquelle participaient sept entreprises, un accord industriel a été signé et les entreprises prévoient des ventes sur 12 mois de 20 600 000 $. M. Lawrence Cannon, adjoint parlementaire du Ministre pour les questions de commerce extérieur, a aussi été invité à le représenter lors de la rencontre Canada-U.S. Legislative Projects, à Naples aux États-Unis. Les discussions ont porté sur les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis.

Par ailleurs, le ministre MacDonald a signé avec ses collègues des autres provinces et du gouvernement fédéral, en mars 1987, la première politique nationale en matière de sciences et de technologie. Cette politique a pour objectif de développer « de solides compétences scientifiques et technologiques pour assurer la survie et la prospérité du Canada et de ses régions dans un monde où la connaissance est synonyme de développement ». En y participant, le Québec pourra faire valoir ses besoins et influencer, dès leur conception, les axes de développement dans ce secteur.

Le ministre MacDonald a de plus amorcé, l'automne dernier, une tournée qui l'amènera dans différentes régions du Québec. Ces rencontres lui permettent à la fois de faire connaître aux gens d'affaires les services offerts par le Ministère et de prendre connaissance des besoins spécifiques de chaque région. En 1986-1987, il s'est rendu à Victoriaville, à Sherbrooke et à Lévis. Il y a rencontré au total près de 600 représentants de tous les milieux d'affaires et y a visité des industries de pointe.

Il a profité de son passage à Sherbrooke, en février dernier, pour lancer la brochure *Exportation et technologie : leviers de notre croissance économique*. Ce document dresse un bilan des principaux dossiers en matière de politique commerciale et technologique et donne un aperçu des priorités retenues pour 1987.

Les négociations commerciales

Avec une économie dépendante du commerce extérieur, en raison notamment d'un marché interne limité, le Québec est directement affecté par la montée des tendances néo-protectionnistes et la multiplication des barrières non tarifaires. Les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis et les négociations commerciales multilatérales du G.A.T.T.[1] visent justement à assainir les conditions d'exercice du commerce mondial. La préparation de ces négociations, en collaboration avec les responsables de ces dossiers au Conseil exécutif, a constitué un volet très important de l'action du Ministère en 1986-1987.

Rappelons que les négociations sur la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis ont débuté en mai 1986 et que la huitième ronde des négociations du G.A.T.T. a été amorcée, en septembre 1986, en Uruguay. Les unes et les autres visent la réduction et l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international.

Le Gouvernement a mis en place une structure politique et administrative pour élaborer sa position au cours des négociations. Trois comités ont été formés: le Sous-comité ministériel sur la libéralisation des échanges, présidé par le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, M. Pierre MacDonald; le Comité consultatif du secteur privé, présidé par M. Jake H. Warren; et le Comité technique interministériel dirigé par M. Michel Audet, secrétaire général associé au Développement économique. Par ailleurs, un groupe restreint sous la direction de MM. Warren et Audet assure le suivi et la coordination du dossier des négociations commerciales.

Dans le cadre de ses responsabilités, le ministre MacDonald a participé à des réunions fédérales-provinciales où les négociations commerciales étaient à l'ordre du jour. Il a aussi participé, au sein de la délégation canadienne, à la réunion ministérielle du G.A.T.T. qui a donné le coup d'envoi à la huitième ronde des négociations commerciales multilatérales, à Punta del Este, en Uruguay.

À l'intérieur des mécanismes mis en place par le gouvernement du Québec dans ces dossiers, le M.C.E.D.T. a joué un rôle important. Il a été associé de près à la préparation des réunions fédérales-provinciales des Premiers ministres et des ministres ayant la responsabilité des négociations commerciales. Il a également été mis à contribution pour l'élaboration de l'ensemble de la position québécoise. Il a aussi réalisé des analyses dans des domaines qui ont trait à ses responsabilités spécifiques.

Par ailleurs, le Ministère est intervenu pour appuyer les industriels québécois aux prises avec des problèmes d'accès aux marchés internationaux, particulièrement au marché américain. Parmi les dossiers importants qui ont été traités, notons celui du bois d'oeuvre. La campagne des producteurs américains contre les exportations canadiennes a culminé par l'ouverture, en mai 1986, d'une enquête sur les subventions et les droits compensateurs. Bien que ni les faits allégués contre les producteurs canadiens ni la loi américaine n'aient changé depuis 1983, une décision défavorable à nos exportateurs fut rendue en octobre dernier et un droit compensateur de 15 % fut imposé sur nos exportations de bois d'oeuvre vers les États-Unis. Un règlement fut négocié entre Ottawa et Washington fin décembre 1986; l'industrie américaine consentit alors à retirer sa plainte et le droit compensateur fut remplacé par une taxe fédérale à l'exportation perçue par le gouvernement fédéral et redistribuée aux provinces au prorata de leurs exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis.

Mentionnons aussi le dossier de l'acier, où le Canada demeure le seul pays exportant aux États-Unis à ne pas être soumis à des restrictions dites « volontaires ». À ces deux grands dossiers s'ajoutent l'ouverture d'enquêtes américaines sur d'autres produits (oeillets, viande de boeuf, produits oléagineux) ainsi que la révision de l'enquête sur les droits compensateurs qui s'était tenue en 1985 sur le porc et la viande de porc.

Les exportations canadiennes et québécoises d'électricité ont également suscité la création d'une coalition de sociétés charbonnières et d'entreprises productrices d'électricité aux États-Unis contre les importations d'électricité du Canada. Le commerce de l'électricité se fait déjà relativement sans entrave entre le Canada et les États-Unis. Le Ministère, en collaboration avec les autres entités gouvernementales impliquées dans ce dossier, s'assure que les efforts de la coalition soient contrés.

En outre, le Ministère a analysé les modifications proposées aux conditions d'accès aux marchés étrangers, notamment aux États-Unis, avec comme objectif d'en évaluer l'impact sur le commerce extérieur du Québec. Les projets de loi omnibus sur le commerce aux États-Unis ont reçu une attention particulière.

Les conditions d'accès aux marchés québécois et canadien pour les exportateurs étrangers ont aussi nécessité l'intervention du Ministère. Mentionnons

1 G.A.T.T. (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

notamment le dossier des politiques et des pratiques des sociétés provinciales des alcools. Rappelons que la Communauté économique européenne et les États-Unis avaient exprimé leur irritation croissante concernant les difficultés d'accès de leurs vins aux marchés québécois et canadien. Une proposition de règlement bilatéral du différend entre le Canada et la C.E.E. n'ayant pas été acceptée par les États membres, la C.E.E. a décidé de réactiver sa cause devant le G.A.T.T. dont un groupe spécial doit faire rapport à ce sujet au cours de 1987. Un processus de discussion bilatérale est également engagé avec les États-Unis sur cette question. Toutefois, la Société des alcools du Québec a déjà apporté des modifications à ses pratiques, ce qui devrait atténuer les exigences de nos partenaires commerciaux dans ce dossier.

Le Ministère a en outre traité des obstacles au commerce interprovincial. À cet effet, des groupes de travail fédéraux-provinciaux avaient été formés l'an dernier par les ministres responsables du Développement économique; les rencontres se poursuivent et pourraient mener à une entente fédérale-provinciale sur ce sujet. Deux dossiers sont prioritaires pour le moment, ceux des marchés publics et des monopoles provinciaux des alcools.

Le Ministère a également suivi de près les enquêtes du gouvernement fédéral pour déterminer si les pâtes alimentaires sèches en provenance de la C.E.E. et le maïs américain étaient subventionnés. Dans le premier cas, l'enquête n'a pas mené à l'imposition de droits compensateurs permanents, les importations ayant été jugées non préjudiciables aux producteurs canadiens. Quant au maïs américain importé au Canada, il a été établi qu'il bénéficiait de subventions; un droit compensateur de 44 $ la tonne est imposé à son entrée au Canada depuis le début de 1987.

2. L'expansion des marchés extérieurs

L'environnement international

Si 1984 a constitué une année de redémarrage pour l'économie mondiale, sur les plans de la production et du commerce, avec une croissance en volume de 9,5 %, les années 1985 et 1986 ont été sous le signe de la consolidation. De fait, le commerce des produits manufacturés a été le seul élément dynamique des échanges mondiaux en 1985, et ce, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Trois secteurs sont en grande partie responsables de la hausse de 6 % qu'il affiche, soit les véhicules automobiles routiers, les appareils ménagers et les machines pour industries spécialisées.

L'essoufflement momentané du commerce international est dû surtout au recul des transactions sur les produits alimentaires (moins 1 %) et les produits minéraux (moins 2,5 %); cela a entraîné un tassement, parfois brutal, des recettes d'exportation pour les régions en développement dont l'économie se fonde sur ces produits primaires.

En corollaire, en raison de leur lourd endettement, plusieurs pays en développement ont dû réduire leurs importations, ce qui a occasionné une diminution des exportations manufacturières des économies industrialisées. La part des pays en développement dans les importations mondiales de produits manufacturés est ainsi passée de 29 % en 1981 à 22 % en 1985, alors que, conjuguée aux performances à l'exportation des nouveaux pays industrialisés, leur part dans les exportations mondiales de ces mêmes produits a progressé de 7 % qu'elle était au milieu des années 70 à 12,5 % en 1985.

Au même moment, nous assistons à une vague d'implantation de la production de biens de haute densité technologique en Asie, et cette tendance semble bien ancrée. À titre indicatif, cette région, le Japon non compris, fournit actuellement aux États-Unis la moitié de l'équipement électrique importé et le tiers des importations de matériel de télécommunications, de machines de bureau et d'informatique; de fait, elle se classe ainsi immédiatement après le Japon. Il va sans dire que ce phénomène contribue à accentuer de façon importante le déséquilibre commercial américain.

Selon les premières données disponibles, le commerce mondial a continué de croître, au premier semestre de 1986, au même rythme que celui enregistré pour l'ensemble de l'année 1985, soit 3 % en volume. En raison d'une forte reprise des exportations de combustibles au second semestre de 1986, stimulées par la chute marquée des prix du pétrole — rappelons que le niveau plancher des cours pétroliers a été atteint en juillet 1986, avec un prix affiché de 9,50 $ U.S. le baril —, le Service des études économiques du G.A.T.T.[1] estime que la croissance du commerce mondial avoisinera, en 1986, un taux annualisé de 4 % en volume.

Les exportations internationales du Québec

Les exportations internationales du Québec ont augmenté de 7 % en 1986, pour atteindre 19 900 000 000 $, poursuivant ainsi la phase d'expansion amorcée lors de la reprise économique de

1 G.A.T.T. (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), *Focus*.

Gouvernement du Québec
Ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique

Organigramme supérieur

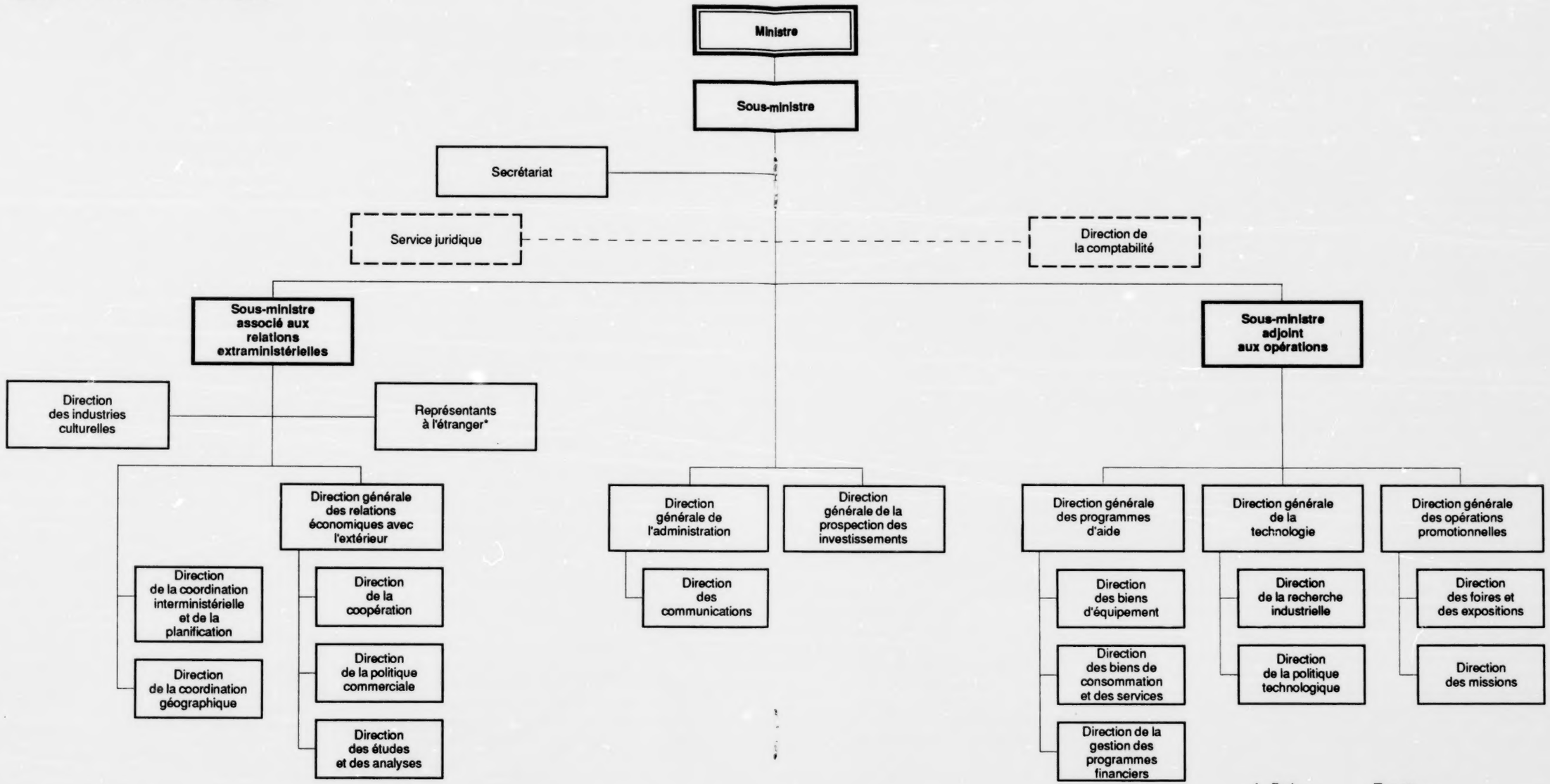

* Paris, Londres, Milan, Düsseldorf, Bruxelles, New York, Boston, Atlanta, Chicago, Los Angeles, Toronto, Edmonton, Hong-Kong, Tokyo, Mexico, Caracas, Singapour, Bogotá, Stockholm

Septembre 1986

1983. En comparaison, les exportations de l'ensemble du pays progressaient de seulement 1 % en 1986, ayant davantage été affectées par une demande étrangère limitée. Cette hausse des exportations québécoises est accompagnée d'une augmentation de seulement 6 % des importations, lesquelles ont atteint 21 500 000 000 $ en 1986; le déficit commercial du Québec est ainsi réduit de 5,3 % et se chiffre maintenant à 1 600 000 000 $.

Les États-Unis, qui représentent un marché naturel pour la majorité des entreprises exportatrices québécoises en raison de sa proximité et de sa taille, constituent la principale destination, et de loin, des exportations du Québec avec une valeur de 15 500 000 000 $ en 1986, soit une hausse de 9,5 % par rapport à 1985. Cette progression a fait croître la part des exportations québécoises vers ce pays de 75,8 % qu'elle était en 1985 à 77,5 % en 1986.

Les livraisons vers la Communauté économique européenne ont également connu une progression annuelle importante de 8,9 % en 1986. Elles ont atteint 2 000 000 000 $, comparativement à 1 800 000 000 $ en 1985, ce qui en fait notre second partenaire commercial avec une part de 9,9 % des exportations. Plusieurs des principaux clients du Québec se trouvent dans cette région, notamment le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale et la France. Soulignons l'augmentation importante des ventes (42,1 %) vers la France en 1986, ventes stimulées par la hausse des importations françaises ainsi que par la baisse du dollar face au franc.

Les exportations vers l'Asie ont pour leur part diminué de 5,7 % en 1986. Cette situation est principalement attribuable aux livraisons à destination du Japon et de la République populaire de Chine, les achats de ces deux principaux partenaires ayant diminué respectivement de 8,3 % et 8,5 %. Quant aux exportations vers l'Océanie, elles se sont accrues de 38,8 %, stimulées par une hausse de 64,1 % des exportations à destination de l'Australie, laquelle est ainsi devenue le 13e pays en importance pour les exportations québécoises en 1986.

Enfin, le contrôle plus serré des importations par la plupart des pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, en raison d'une dette extérieure démesurément gonflée par rapport à leur capacité de remboursement, est responsable, en grande partie, du fléchissement des exportations québécoises vers ces régions. Parmi ces pays, l'Algérie demeure le plus important acheteur de produits québécois, occupant le 12e rang, et ce, malgré une chute de 29 % en valeur en 1986.

Sur une base sectorielle, notons que le papier à imprimerie (2 900 000 000 $), les automobiles (1 900 000 000 $) et l'aluminium (1 500 000 000 $) constituent les trois premiers groupes de produits exportés. Quant aux variations des ventes par rapport à 1985, elles ont été les plus fortes pour le matériel roulant de chemin de fer (168,3 %), augmentation due principalement à la livraison de rames de métro à la ville de New York par Bombardier, ainsi que pour l'aluminium (39,4 %), en raison du début des opérations de Péchiney et de l'assainissement des stocks mondiaux. À l'opposé, certains groupes de produits exportés ont enregistré des baisses en 1986, en particulier les minerais, concentrés et déchets de fer (moins 11,4 %) pour lesquels la demande et les prix étaient faibles.

Les activités du Ministère

Le M.C.E.D.T. appuie les entreprises québécoises dans leurs efforts d'exportation de technologies, de biens et de services. Il met à leur disposition des services-conseils, des programmes d'aide financière, des cours et des séminaires de même qu'il organise des missions et des participations à des foires hors du Québec. Le Ministère fait également la promotion des produits culturels et participe à la prospection d'investissements étrangers.

— Les services-conseils

Afin de favoriser chez les entrepreneurs québécois une plus grande ouverture au commerce extérieur et l'accroissement des connaissances et des compétences en matière d'exportation, le Ministère a continué d'offrir, en 1986-1987, des cours et des séminaires couvrant l'éventail le plus large possible des réalités auxquelles font face les exportateurs québécois.

Ainsi, 14 sessions du cours « Introduction au commerce extérieur » ont été offertes à Montréal, à Québec et en région. Ce cours traite des techniques administratives à l'exportation, du financement des exportations, du rôle des intermédiaires, du marketing international, de la formation de consortiums et de la méthodologie de participation à des foires commerciales. En outre, 17 séminaires ont été organisés pour faire connaître le potentiel de certains marchés et la manière de les aborder ainsi que pour sensibiliser les gens d'affaires à la nécessité des transferts de technologie. Au total, 2 600 personnes ont assisté à ces activités de formation, ce qui représente 44 % plus de participants que l'année dernière.

Ces résultats n'auraient pu être réalisés n'eût été une collaboration étroite avec les associations du milieu des affaires, divers consulats, l'entreprise privée et quelques autres organismes. Parmi ceux-ci, soulignons l'apport de l'Association des manu-

facturiers canadiens, de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, de l'Association des maisons de commerce extérieur du Québec, du Centre de transport international des marchandises et de l'École nationale de l'administration publique.

Par ailleurs, le Ministère a revu l'organisation des tâches d'une partie du personnel l'automne dernier afin d'offrir aux entreprises les services d'un seul répondant, un spécialiste sectoriel. L'entrepreneur reçoit maintenant des services-conseils, un support technique et une assistance financière qui tiennent compte des problématiques particulières de son secteur d'activité, et ce, pour toute question touchant l'exportation ou les transferts de technologie.

— Les programmes d'aide financière à l'exportation

Selon l'entente qui lie la Société de développement industriel du Québec et le M.C.E.D.T., ce dernier doit être consulté pour toute demande de financement visant les marchés extérieurs. En 1986-1987, le Ministère a ainsi fait des recommandations sur 65 projets dans le cadre des programmes de la S.D.I. (Crédit à l'implantation, Financement des exportations et Formation de consortium).

Pour sa part, le Ministère dispose de plusieurs programmes d'aide pour appuyer les efforts d'expansion des entreprises québécoises. Ce sont les programmes d'Aide à la promotion des exportations (APEX), le programme A.C.T.I.M.-M.C.E.D.T., le programme Acheteurs étrangers, le programme COMEX et le programme d'Aides financières au titre du développement des exportations.

• *Les programmes APEX*

Les programmes APEX appuient les entreprises du Québec dans leurs efforts pour pénétrer des marchés extérieurs. Ils s'adressent aux manufacturiers, aux consortiums, aux agents exportateurs, aux industries culturelles, aux sociétés de services-conseils et aux sociétés de construction. APEX-prospection vise à fournir une aide financière aux entreprises pour prospecter et développer de nouveaux marchés, conclure des accords industriels ou participer à des expositions commerciales hors du Québec. APEX-marketing offre à l'entreprise québécoise la possibilité de développer et d'expérimenter durant un an une stratégie de marketing sur un marché étranger précis avant d'y procéder à une implantation permanente.

Au cours de cet exercice financier, le Ministère a supprimé l'aide accordée pour le marché ontarien et a révisé à la hausse les critères de sélection pour les projets visant les autres marchés canadiens. L'ouverture des programmes à ces marchés, qui date de 1979, visait alors à inciter les entreprises à développer les marchés voisins et à prendre ainsi l'expérience nécessaire avant de s'attaquer à des marchés plus éloignés. La nouvelle orientation permet d'attribuer les ressources disponibles à la pénétration de marchés aujourd'hui moins accessibles et répond aux besoins actuels des gens d'affaires.

En 1986-1987, le Ministère a reçu 754 demandes d'aide individuelle. De ce nombre, 286 ont été approuvées dans le cadre d'Apex-prospection pour un montant total de 1 154 000 $ en subventions; 59 % de ces projets d'exportation visaient le marché nord-américain, 24 % l'Europe et 17 % les autres régions du monde. Cent soixante et un projets concernaient la participation à des expositions, 107 la prospection de nouveaux marchés et 18 la négociation d'accords industriels. Dans le cadre du programme Apex-marketing, 51 projets ont été retenus, comportant des subventions totales de 1 426 397 $; 76 % des projets visaient les marchés de l'Amérique du Nord, 14 % l'Europe et 10 % le reste du monde.

Les données recueillies auprès des entreprises indiquent qu'elles ont réalisé des ventes sur place de 32 000 000 $ et des ventes anticipées sur 12 mois de 156 200 000 $. Les principaux pays importateurs en 1986-1987, selon l'importance des ventes prévues pour 12 mois, sont les États-Unis et le reste du Canada, l'Allemagne, le Japon, la France, l'Angleterre, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ainsi que la Chine.

• *Le programme A.C.T.I.M.-M.C.E.D.T.*

Ce programme d'aide à l'industrie vise à favoriser le développement de la coopération technique, industrielle et économique entre le Québec et la France. Deux entités administratives sont impliquées: au Québec, le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique et, en France, l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.). L'A.C.T.I.M. et le M.C.E.D.T. ont une responsabilité conjointe dans la préparation et l'exécution de chaque intervention et se partagent également les frais.

Le programme A.C.T.I.M.-M.C.E.D.T. s'adresse en particulier aux petites et aux moyennes entreprises québécoises et françaises. Les opérations organisées visent le développement de ces entreprises, la priorité étant accordée aux actions susceptibles de conduire à la conclusion d'accords indus-

triels tels la fabrication sous licence, l'exploitation d'un procédé, la cession ou l'achat de savoir-faire, l'implantation de filiales ou la fabrication d'un produit en coparticipation.

En 1986-1987, 48 missions québécoises, regroupant 67 participants, se sont rendues en France alors que 51 missions françaises, réunissant 71 participants, sont venues au Québec. Les premières ont favorisé la conclusion de 9 ententes de fabrication sous licence, la création de 6 nouvelles sociétés et la signature de 4 contrats d'acquisition de savoir-faire. Quant aux missions françaises, elles ont suscité 13 ententes de fabrication sous licence, la création de 5 filiales et de 2 sociétés mixtes et la signature de 1 accord commercial.

• *Le programme Acheteurs étrangers*

L'établissement de liens à l'exportation nécessite souvent la venue au Québec d'acheteurs et d'agents étrangers. Le M.C.E.D.T. met à la disposition des entreprises le programme Acheteurs étrangers afin d'aider à établir des relations commerciales entre des fournisseurs québécois de biens et de services et des clients étrangers, et ce, en facilitant la venue au Québec de ces derniers. Ce programme s'adresse soit aux fournisseurs québécois qui invitent de nouveaux clients au Québec, soit à des acheteurs ou agents étrangers qui veulent venir au Québec rencontrer de nouveaux fournisseurs potentiels.

Au cours de cet exercice budgétaire, 106 demandes ont été acceptées, pour un total de 154 334 $ en aides financières. Cinquante acheteurs étaient intéressés par des biens de consommation, 46 par des biens industriels et 10 par des produits du secteur des industries culturelles. Un relevé pour les six premiers mois indique qu'ils ont acheté sur place des biens et des services évalués à 267 747 $ et que les prévisions d'achat sur 12 mois sont de 3 400 000 $. Ces acheteurs venaient principalement des États-Unis, de l'Europe, de l'Amérique du Sud et du Japon.

• *Le programme COMEX*

Ce programme vise à accroître le nombre de gestionnaires qualifiés en commerce international et à répondre ainsi aux besoins des entreprises qui exportent ou veulent exporter. Il permet à de jeunes diplômés des facultés de commerce d'acquérir une expérience pratique de la gestion des exportations par des stages dans des entreprises et dans des organismes publics et privés spécialisés et, partant, il facilite l'intégration des diplômés en milieu de travail.

Les diplômés sélectionnés reçoivent une formation qui comprend entre autres le cours « Introduction au commerce extérieur » du M.C.E.D.T.; des visites de ministères et d'organismes provinciaux et fédéraux; des stages pratiques auprès de sociétés de commerce, de banques, de transitaires, de courtiers en douanes et de firmes de génie-conseil ainsi que des stages dans des entreprises où ils appliquent leurs nouvelles connaissances.

En 1986-1987, 14 jeunes diplômés ont profité de ce programme, pour un montant de 154 950 $. Les secteurs représentés sont notamment l'informatique, la fabrication de produits en métal et de machines ainsi que les industries du cuir, du textile et de l'habillement. Signalons que depuis le début du programme, en 1985, un stagiaire sur deux a obtenu un emploi permanent.

• *Le programme d'Aides financières au titre du développement des exportations*

Pour des projets internationaux d'envergure, et lorsque les retombées économiques le justifient, le Gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, autoriser la Société de développement industriel du Québec à accorder des aides financières à des entreprises québécoises pour leur permettre de concurrencer des sociétés étrangères.

En 1986-1987, cette forme d'intervention a permis à des entreprises de bénéficier de garanties de prêts pour 10 500 000 $ et de subventions pour 396 000 $. Elle a, de ce fait, facilité la réalisation de 10 projets dont les retombées économiques prévues sont de l'ordre de 66 000 000 $. Les marchés se situaient en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe.

— Les missions, les foires et les expositions

Pour assurer une plus grande pénétration des produits, des technologies et des services québécois sur les marchés extérieurs, le Ministère organise, en collaboration avec les entreprises, diverses activités de groupe qui les mettent en contact avec des distributeurs et des acheteurs qui désirent importer des biens ou des services québécois et des entreprises étrangères intéressées à importer ou à exporter des technologies nouvelles.

Deux genres de missions sont ainsi réalisées, là où les services du Ministère ont jugé que les entreprises auront les plus grandes chances de succès. Les missions commerciales ont pour objectif la vente de produits et la négociation d'ententes de

distribution. Les missions mixtes englobent la promotion des exportations et la négociation d'accords industriels; elles ont lieu habituellement à l'occasion de foires internationales d'envergure. Les participants aux missions profitent notamment de l'obtention de rendez-vous avec des représentants de plus haut niveau que ne l'aurait permis une visite individuelle.

En 1986-1987, 34 missions de groupe ont été organisées, permettant à 248 représentants d'entreprises québécoises de connaître des marchés étrangers qui offrent un bon potentiel. Notons que 57 % des participants en étaient à leur première expérience. Les missions se sont rendues aux quatre coins du monde: 12 ont été réalisées en Europe, 7 en Amérique du Nord, 6 en Asie et en Océanie, 5 en Afrique et au Moyen-Orient et 4 en Amérique latine. Parmi les secteurs représentés, soulignons les transports, la sous-traitance automobile, l'électronique, l'informatique, l'instrumentation et les biotechnologies.

Dans l'ensemble, ces missions ont permis aux représentants des entreprises d'identifier 1 049 contacts sérieux. De plus, 53 agents ou distributeurs ont été recrutés et des négociations se poursuivent auprès de 139 autres intermédiaires. Ces activités ont engendré des ventes sur place de 12 300 000 $ et des ventes potentielles sur 12 mois de 322 800 000 $. Elles ont aussi permis la conclusion de 16 accords industriels tandis que 72 autres sont présentement en négociation.

À l'inverse, 70 missions de visiteurs étrangers, regroupant 475 participants, ont été accueillies. Ils ont acheté sur place des biens et des services évalués à 11 900 000 $ et les prévisions d'achat sur 12 mois sont de 5 600 000 $ additionnels. Trente et une missions provenaient de l'Asie et de l'Océanie, 18 de l'Afrique et du Moyen-Orient, 15 de l'Europe, 4 de l'Amérique du Nord et 2 de l'Amérique latine.

Le Ministère a aussi accueilli en 1986-1987 une douzaine de missions gouvernementales. Parmi les plus importantes sur le plan des retombées économiques, soulignons les visites des représentants de la Chine, de l'Argentine, de la Malaisie, de la Hongrie, de la France, de la Belgique et de l'Italie. Il a également poursuivi la gestion du volet économique des missions de coopération technique. Ce sont des missions qui permettent aux ministères et organismes québécois de mettre au point avec des partenaires étrangers des projets de collaboration ayant des retombées importantes pour le Québec. En 1986-1987, 20 missions de ce genre ont été réalisées.

Le Ministère a par ailleurs organisé 26 participations de groupe à des expositions commerciales, soit 25 aux États-Unis et une en Europe. Ces activités ont regroupé 161 entreprises dont plus de 50 % profitaient pour la première fois de ce service. Cette concentration vers le marché américain s'explique en grande partie par la vitalité économique de ce pays, par l'existence d'un taux de change qui favorise fortement les exportateurs canadiens ainsi que par le fait que ce pays offre un débouché commercial exceptionnel pour les entreprises prêtes à s'initier à l'exportation.

Ces expositions concernaient notamment les secteurs du logiciel et des produits électroniques, du meuble, des vêtements, des articles ménagers et du cadeau, du matériel publicitaire et des primes, de l'équipement de transport, des produits du bâtiment, de la machine industrielle, de l'équipement agricole et des fournitures pour des projets gaziers et pétroliers. Elles ont engendré des ventes sur place de 2 600 000 $ pour l'ensemble des entreprises et 165 agents et distributeurs y ont été recrutés. Les ventes potentielles au cours de la prochaine année sont évaluées par les entreprises à environ 43 000 000 $.

Bilan des activités d'expansion des marchés en 1986-1987

Activités et programmes	Grand total	Amérique du Nord	Europe	Afrique, Amérique latine, Asie et Océanie	Participants	Distributeurs identifiés	Ventes sur place[3] (000 000 $)	Ventes projetées sur 12 mois[3] (000 000 $)
Expositions commerciales	26	25	1	—	161	165	2,6	43,0
Missions commerciales	25	4	6	15	188	44	12,0	299,0
Missions mixtes	9	3	6	—	60	9	0,3	23,8
Accueil de visiteurs étrangers	70	4	15	51	475	—	11,9	5,6
Total des activités organisées par le Ministère	**130**	**36**	**28**	**66**	**884**	**218**	**26,8**	**371,4**
APEX[1]-prospection	286	170	67	49	286	n.d.	32,0	156,2
APEX-marketing	51	39	7	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
A.C.T.I.M.-M.C.E.D.T.[2]	99	—	99	—	138	n.d.	n.d.	n.d.
Acheteurs étrangers	106	50	34	22	106	—	0,3	3,4
Développement des exportations	10	—	1	9	n.d.	—	—	66,0[4]
Total des projets individuels acceptés	**552**	**259**	**208**	**85**	**530**	**n.d.**	**32,4**	**225,6**

1 APEX: Aide à la promotion des exportations.

2 A.C.T.I.M.: Agence pour la coopération technique, industrielle et économique; missions québécoises et françaises.

3 Information obtenue des entreprises.

4 Ventes projetées liées à la durée des contrats; peut dépasser 12 mois. Information obtenue des entreprises.

— La promotion des produits culturels

Les activités du Ministère ont été particulièrement variées, en 1986-1987, dans le secteur des industries culturelles. La promotion des produits de ce secteur sur les marchés étrangers a été poursuivie, notamment par la coordination de la présence québécoise au Marché international des programmes de télévision (MIP-TV) en France, au Festival du film de Cannes, à la Foire du livre de Francfort, au Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM) à Cannes, au Festival du film de Berlin et à Location Expo à Los Angeles.

Le Ministère a de plus contribué à la venue au Québec d'une soixantaine d'acheteurs étrangers à l'occasion du Festival du film de Montréal, véritable marché de l'industrie du spectacle québécoise pour les impresarios et cinéastes étrangers, ainsi qu'à l'occasion de CINARS 1986, la 2e Conférence internationale et nationale des arts de la scène, qui s'est tenue à Montréal en décembre et qui réunissait des agents, des acheteurs et des artistes d'une vingtaine de pays.

Il a aussi appuyé financièrement les efforts des entreprises de ce secteur désirant pénétrer de nouveaux marchés. Quarante et un projets d'exportation ont été acceptés dans le cadre des programmes APEX-prospection et Acheteurs étrangers et des recommandations ont été transmises à divers organismes, dont la S.O.D.I.C.C. et la S.D.I.

Par ailleurs, une stratégie de promotion du Québec comme lieu exceptionnel de tournage a été enclenchée. À cet égard, la brochure *Québec, Guide de tournage* a été conçue, réalisée et mise à la disposition des maisons étrangères de production de films, de vidéos et de programmes de télévision. Ce document bilingue présente la diversité et la spécificité des régions du Québec et de sa culture ainsi qu'un annuaire de toutes les ressources humaines, techniques et matérielles nécessaires à la production cinématographique. Le ministre MacDonald a procédé, en mars dernier, au lancement de ce guide à Beverly Hills.

Le Ministère a en outre été étroitement associé à l'implantation, à Drummondville, d'une usine de disques compacts, Disques Américc. La création de cette société québécoise résulte de relations établies lors du MIDEM 85 auprès de Moulage plastique de l'Ouest, société française de disques compacts. Inaugurée en février 1987, l'usine a nécessité un investissement de 28 000 000 $ et elle emploie 130 personnes.

— La prospection d'investissements étrangers

Mettant à profit sa compétence internationale et son réseau de conseillers à travers le monde, le M.C.E.D.T. collabore aux activités de divers intervenants pour la prospection d'investissements étrangers. Pour mener à bien son mandat, il se doit d'identifier à la fois les régions et les secteurs prometteurs.

C'est pourquoi il a participé, cette année, à des foires et à des expositions internationales consacrées à des secteurs de pointe, et ce, à des fins de prospection industrielle. Notons, entre autres, les foires Electronica et de Hanovre, en République fédérale d'Allemagne, les salons SIAL et de la Productique à Paris, les expositions Expomex et BIMU (machines-outils) en Italie ainsi que KOEX (électronique) en Corée. Une opération de prospection industrielle auprès de 25 sociétés françaises du secteur du plastique et des matériaux composites a aussi été réalisée avec l'aide de plusieurs collaborateurs, dont le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce, le ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale et l'Association des commissaires industriels du Québec.

Le Ministère a participé d'autre part à la Conférence sur l'investissement au Canada tenue à Toronto et a contribué et participé à des séminaires de promotion des investissements à Salzbourg et à Vienne en Autriche, à Hambourg et à Oldenbourg en République fédérale d'Allemagne, à Bruxelles ainsi que dans huit villes américaines. Ces diverses interventions à l'étranger ont suscité le traitement de 250 dossiers d'investissements.

— La représentation à l'extérieur

En plus de soutenir les interventions du Ministère sur les plans des exportations, du développement technologique et de la prospection d'investissements étrangers, les services des représentants économiques du Québec à l'étranger ont été sollicités par d'autres ministères, organismes et gens d'affaires du Québec. Signalons l'appui aux 26 missions organisées par le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et l'aide fournie lors des 81 missions d'organismes gouvernementaux. Les conseillers et les attachés commerciaux ont aussi assisté plus de 700 gens d'affaires de passage dans leur territoire lors d'une mission ou d'une participation individuelle à une exposition.

En outre, lors de leur séjour au Québec pour leur réunion d'orientation et de planification annuelle, les conseillers économiques ont participé aux opérations Export-Action. Cette initiative du Ministère permet aux gens d'affaires de rencontrer individuellement, au cours d'une journée, les conseillers en poste dans les territoires qui les intéressent. Ils peuvent ainsi discuter de leurs projets d'exportation ou de transferts de technologie et obtenir l'information préliminaire et les conseils pratiques nécessaires pour les réaliser avec succès.

En raison des disponibilités ministérielles, deux opérations ont eu lieu au cours de cet exercice financier, soit Export-Action 1986, en mai, et Export-Action 1987, en mars. Elles ont été organisées à Montréal et à Québec avec la collaboration du Centre de commerce mondial de Montréal, de l'Association des manufacturiers canadiens, du Bureau de commerce de Montréal et de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain. Au total, les conseillers ont accordé 575 consultations, selon la répartition qui suit.

Export-Action — Consultations par ville

	Mai 1986			Mars 1987		
	Montréal	Québec	Total	Montréal	Québec	Total
Consultations effectuées	177	81	258	235	82	317

Afin de répondre encore mieux aux besoins exprimés par les entreprises, le ministre MacDonald a annoncé son intention d'organiser l'an prochain deux journées de rencontres à Montréal et une participation plus poussée en région.

3. Le développement technologique

Le contexte technologique au Québec

Produire à meilleur coût des biens et de l'équipement de meilleure qualité constitue une double exigence pour améliorer le commerce extérieur et soutenir, à terme, l'emploi. Cela suppose en outre un vigoureux effort de recherche et développement. Produisant moins de 1 % de la technologie mondiale, le Québec doit non seulement tendre vers une plus grande production technologique mais aussi s'ouvrir aux technologies étrangères, évitant ainsi le gaspillage des ressources dans les secteurs où

l'avance technologique internationale est insurmontable.

D'une part, il s'agit de développer une stratégie d'importation de technologies et, dans le contexte de la libéralisation des échanges Canada-États-Unis, d'attirer au Québec des entreprises étrangères de technologie de pointe. D'autre part, il faut mettre en oeuvre des mécanismes qui soutiennent et relient les activités de recherche et développement des entreprises, des universités et des gouvernements. Autrement dit, il faut lier le développement technologique du Québec aux besoins des industriels et aux exigences des marchés extérieurs. C'est dans cette direction que s'est engagé le M.C.E.D.T.

Les interventions du Ministère

La structure administrative relative au développement technologique a été mise en place au cours de l'année 1986-1987. Le Ministère voit à l'harmonisation des orientations et des activités dans ce domaine et favorise la consultation et la concertation des milieux concernés. Il élabore des politiques technologiques et contribue à l'accroissement de la recherche industrielle. Le Ministère est aussi responsable de la gestion de l'Entente Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique.

— L'accroissement de la recherche industrielle

Les actions sur ce plan visent à accélérer le développement ou l'utilisation de technologies nouvelles et productives et la création d'entreprises de technologie de pointe. Variées, elles englobent tant les activités concernant l'instauration d'un climat et d'un environnement favorables aux initiatives des entreprises que celles relatives à l'identification, de concert avec les milieux gouvernemental, industriel et universitaire, des technologies stratégiques qui faciliteront la compétitivité des firmes québécoises sur le plan mondial.

En 1986-1987, pour favoriser la venue d'entreprises de pointe dans la région de Québec, le M.C.E.D.T., en collaboration avec le ministère des Transports, a élaboré la mise sur pied du Parc technologique et industriel du Grand Québec. Le Gouvernement en a accepté le principe et fixé les modalités relatives aux coûts d'immobilisations et au partage des frais de fonctionnement entre les gouvernements fédéral et québécois, les villes de Québec et de Sainte-Foy ou la Communauté urbaine de Québec. Administré par une société sans but lucratif, ce parc sera sous la responsabilité du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique.

Par ailleurs, un comité interministériel a été formé afin de maximiser les retombées économiques et technologiques au Québec du programme spatial canadien. Le Ministère a apporté son soutien aux interventions visant à promouvoir l'implantation de l'Agence spatiale canadienne dans la région de Montréal et il contribue à la préparation d'un projet de stratégie de développement des technologies aérospatiales.

Le M.C.E.D.T. a collaboré également à la promotion d'un site transfrontalier Québec-New York pour l'emplacement du Super-accélérateur de particules (SSC) du ministère américain de l'Énergie, projet dont les coûts de construction sont évalués à près de 5 000 000 000 $. Devant servir aux recherches fondamentales sur la physique des particules, cet accélérateur sera un grand consommateur d'énergie électrique. De plus, les 2 à 3 000 scientifiques, ingénieurs et chercheurs qui y travailleront viendront d'une centaine d'universités et de centres de recherche américains, canadiens et étrangers.

Rappelons en outre que le Ministère a contribué à l'élaboration de la première politique nationale en matière de sciences et de technologie du Canada. Cette politique assurera une coordination des actions des deux ordres de gouvernement dans ces domaines et une collaboration entre les provinces. Le M.C.E.D.T. en a préparé les positions du Québec pour les Conférences des ministres responsables des Sciences et de la Technologie qui se sont tenues en décembre 1986 à Montréal et en mars 1987 à Vancouver. À la suite de la signature de l'entente par les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral en mars 1987, sept comités ont été formés pour mener à bien cette politique. Deux sont présidés par le Québec, soit ceux qui portent sur l'accroissement de la recherche et développement et sur l'amélioration de la diffusion et des transferts de technologie. Enfin, dans le cadre du Sommet de la francophonie, le Ministère a été appelé à proposer un plan d'action pour l'établissement d'un réseau francophone de développement technologique et d'information scientifique.

— La gestion de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique, signée le 10 juin 1985, prévoit que les gouvernements québécois et canadien consacreront chacun 50 000 000 $, sur une période de cinq ans, à des activités de recherche et développement au Québec. La gestion de l'Entente est assurée par un comité de gestion,

qui constitue l'instance décisionnelle. Il est coprésidé par des représentants des gouvernements fédéral et québécois et s'appuie sur le Bureau conjoint d'évaluation et un comité d'experts pour l'analyse des projets. Placé sous l'autorité d'un fonctionnaire québécois, le Bureau est situé à Montréal.

En 1986-1987, l'Institut national d'optique a obtenu un budget de fonctionnement de 1 000 000 $, dont 500 000 $ ont été versés par le gouvernement du Québec. Cette société privée à but non lucratif a pour mandat de répondre aux besoins des entreprises canadiennes de l'optique. Des activités de recherche ont été initiées et se poursuivront au cours du prochain exercice financier. Par ailleurs, la construction de l'Institut est en cours sur un terrain cédé par le C.R.I.Q. et les travaux seront complétés à la fin de 1987. Entre-temps, l'Institut est logé à l'université Laval.

De plus, le M.C.E.D.T. a versé une subvention de 454 000 $ pour la réalisation des activités 1986-1987 présentées par le Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies, conformément au protocole d'entente entre Hydro-Québec, le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie et le M.C.E.D.T. Le programme de recherche se compose d'un projet d'essai de torche à plasma pour l'ouverture de trous de coulée et d'un projet pilote de four à haute fréquence pour la démonstration industrielle et pour le développement d'une technologie mixte infrarouge-haute fréquence. Notons que la construction du laboratoire à Shawinigan est complétée; les responsables estiment que les activités de recherche pourraient y débuter dès juillet 1987.

— Les programmes d'aide au développement technologique

Le Ministère assure la gestion des programmes d'Appui au développement technologique créés dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique. Il offre aussi le programme de Soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises.

• *Les programmes d'Appui au développement technologique*

Volet II de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique, ces programmes visent à encourager et à soutenir les entreprises et les organismes à but non lucratif qui ont des projets portant sur des études de faisabilité et d'opportunité, sur la modernisation d'équipement de recherche et développement et sur des initiatives nouvelles de recherche et développement. Les projets doivent s'inscrire dans les domaines prioritaires suivants: l'informatique, les biotechnologies, les techniques de fabrication et l'électronique.

En 1986-1987, le Comité de gestion de l'Entente a étudié 59 demandes dont 25 ont été acceptées. Quatre concernent des études, 8 portent sur la modernisation d'équipement et 13 constituent des initiatives nouvelles. Ces projets représentent un investissement total en recherche et développement de 21 100 000 $, dont 5 000 000 $ seront financés à part égale par les gouvernements du Canada et du Québec.

• *Le programme de Soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises*

Ce programme a pour but d'encourager les petites et les moyennes entreprises québécoises à se doter de nouvelles ressources en personnel scientifique et technique dans les domaines de la recherche industrielle, du contrôle de la qualité et de l'ingénierie de production, et ce, de façon que ces nouvelles ressources humaines contribuent au développement technologique de ces entreprises.

Il s'adresse aux entreprises industrielles et du tertiaire scientifique de moins de 500 employés. Pour chaque nouveau poste créé, l'employeur reçoit une subvention équivalant à 70 % du salaire de base de l'employé la première année et à 30 % du salaire de base, indexé de 5 %, la seconde année. Ce programme se termine le 31 mars 1988.

En 1986-1987, 618 demandes d'aide ont été soumises dont 425 ont été acceptées, permettant l'embauche d'autant de personnes. Notons que les entreprises participantes proviennent de toutes les régions du Québec. La répartition des emplois créés est la suivante: 271 en recherche et développement, 74 en contrôle de la qualité et 80 en ingénierie de production. Les subventions payées en 1986-1987 s'élèvent à 9 200 000 $.

III. Les activités de soutien

1. Les communications

Le Ministère a poursuivi, en 1986-1987, ses activités de communications pour renseigner sa clientèle québécoise sur les programmes et les services mis à sa disposition en matière de commerce extérieur et de développement technologique. De plus, il a sensibilisé plusieurs pays étrangers au potentiel de l'économie québécoise et y a fait la promotion des biens, de la technologie et des services québécois.

Ainsi, afin de soutenir l'action des conseillers et ses activités internationales, la stratégie de communications du Ministère hors du Québec a reposé sur les principaux outils suivants:

— la poursuite de la publication de sa revue trimestrielle, *Québec économique international*, en français, en anglais, en espagnol, en italien, en allemand et en japonais. Tirée à 45 000 exemplaires, elle est maintenant disponible dans 110 pays grâce au réseau des ambassades canadiennes et à celui des délégations et bureaux du Québec;

— la production d'un numéro spécial en chinois du *Québec économique international*. Publié avec la collaboration du China Council for the Promotion of International Trade de Bei-jing, il présente les secteurs clés de l'économie québécoise;

— la publication en japonais des deux brochures de prestige *Le savoir-faire québécois* et *Choisir le Québec*. Parus en 1985-1986 en français, en anglais, en allemand, en italien et en espagnol, ces documents de promotion ont été primés pour la qualité du graphisme au salon Graphisme 86 et pour la qualité de l'impression lors du gala Gutenberg;

— des articles, des documents d'information ou des communiqués de presse, produits dans la langue du territoire. Ils ont été diffusés à l'étranger pour souligner la participation d'entreprises québécoises à plusieurs foires ou missions commerciales organisées par le Ministère ou lors des missions ministérielles au Cameroun, en France et en Belgique.

Au Québec, plusieurs moyens de communications, dont des relations de presse et du placement publicitaire, ont été utilisés tout au long de l'année pour informer les entreprises et les inciter à s'intéresser à l'exportation et à l'innovation technologique. De plus, le Ministère a poursuivi la publication de son bulletin *Commerce extérieur*, mensuel distribué aux entreprises manufacturières et aux divers intervenants québécois en commerce international. Remanié en cours d'année, il s'intitule maintenant *Exportation et Technologie*; depuis mars 1987, il fait partie intégrante du mensuel *PME*, ce qui double son tirage et lui assure une diffusion auprès de 40 000 lecteurs.

Une autre association avec le secteur privé a permis la publication de *La Filière de l'exportation*. Réalisée avec la collaboration de la Banque Nationale du Canada, cette brochure présente les étapes à franchir par une entreprise qui désire se lancer sur les marchés extérieurs avec les plus grandes chances de réussite.

Notons, en outre, que *Le Guide des services offerts à l'exportateur québécois* a été mis à jour, et la troisième édition de cette brochure a paru au début de l'année. Le M.C.E.D.T. a également participé aux expositions québécoises suivantes:

— le Marché international du logiciel;

— les salons Le Monde des affaires, à Montréal et à Québec;

— le Salon de la P.M.E.;

— le salon Info-Services Plus à Hull.

2. Les études et les analyses

Le M.C.E.D.T. effectue des recherches et des analyses sur différents aspects des relations économiques internationales et collabore à la mise en oeuvre de politiques et de programmes, de même qu'à la mise au point de positions ministérielles et gouvernementales, en matière de promotion des échanges commerciaux et de la technologie.

Pour appuyer les activités des milieux d'affaires du Québec quant à leurs choix à l'exportation et sur le plan technologique, le Ministère a continué, en 1986-1987, de parfaire certains outils de base lui permettant de mieux connaître, sur le plan mondial, les marchés en expansion et les secteurs qui se développent. Ainsi, des plans d'orientation et de stratégie ont été élaborés concernant l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Est et de l'Ouest de même que l'Asie. Un répertoire d'une soixantaine de fiches synoptiques sur des pays où le Québec aurait des intérêts potentiels a aussi été préparé.

Par ailleurs, des analyses et des travaux ont été effectués relativement aux projets de recherche européens, tels Eureka, Hermès et Esprit, et au « Industrial Liaison Program » du Massachusetts Institute of Technology de Boston afin de les faire connaître aux entreprises québécoises et de les inciter à y participer. Le Ministère a de plus identifié les politiques technologiques d'autres partenaires économiques du Québec; il tient à jour notamment les incitatifs fiscaux à la recherche et développement. Le M.C.E.D.T. a aussi analysé, évalué et fait le suivi de différents dossiers reliés à des secteurs prioritaires (bio-industrie, informatique et électronique, énergie et ressources naturelles) et contribué aux travaux de divers comités gouvernementaux sur ces secteurs clés, dont le Comité sur la filière technologique de l'hydrogène, le Comité sur un projet de centre de micro-électronique de Montréal et le Comité sur la biotechnologie.

Le Ministère oeuvre au sein d'autres groupes de travail, dont le Comité consultatif de l'International Business Research Center du Conference Board. Il participe aux travaux et aux rencontres du Comité tripartite de coopération économique de la Conférence des Premiers ministres de l'est du Canada et des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre. Le comité a entre autres réalisé à Montréal, en avril 1986, un colloque sur les occasions d'affaires pour les centres de recherche de technologie de pointe, colloque qui réunissait des participants québécois, canadiens et américains.

Enfin, le Ministère a préparé des documents d'appui servant à diverses rencontres intergouvernementales et conférences socio-économiques spécialisées. Il a été associé également à la préparation de positions ministérielles, notamment en ce qui concerne le Sommet de Montréal, la nouvelle politique forestière, le rôle du Québec et du M.C.E.D.T. dans le financement des exportations, l'Institut du transport international du Québec, le Centre de transport international de Montréal et la politique de recouvrement de frais de la Corporation commerciale canadienne.

3. La gestion des ressources humaines et financières

En matière de développement des ressources humaines, le Ministère a continué, en 1986-1987, d'offrir son programme d'apprentissage de langues étrangères; 35 personnes y ont participé. Il a aussi mis sur pied, à l'automne 86, un nouveau programme de formation et de perfectionnement touchant divers aspects du commerce extérieur. Dix séminaires ont été organisés et 112 personnes y ont pris part.

Il a de plus élaboré et implanté des politiques en matière de dotation du personnel, de programmes d'aide aux employés et de régime d'horaires variables. Cette dernière mesure est actuellement offerte au personnel en poste à Montréal. Par ailleurs, le Ministère a collaboré, avec les ministères ayant recours au Service du personnel contractuel hors du Québec, à l'élaboration d'un projet de politique administrative sur le processus de recrutement et les conditions d'emploi des attachés commerciaux.

Sur le plan de la gestion de l'information, les principaux modules du système informatisé ont été mis en place et sont prêts à recevoir les données concernant la gestion budgétaire, la gestion des programmes d'activité, la gestion des ressources matérielles et la gestion documentaire. De plus, des outils additionnels en matière de soutien aux opérations financières et statistiques ont été développés.

Le Ministère a aussi complété l'organisation de la structure de gestion des inventaires pour ses biens immobiliers et ses biens meubles. Il a également préparé, de concert avec la Société immobilière du Québec, les plans de réaménagement de ses locaux à Montréal et à Québec.

Annexes

1. Le budget 1986-1987

Direction	Crédits (000 $)
Cabinet du ministre	767,0
Bureau des sous-ministres	1 442,4
Secrétariat	480,8
Direction générale de l'administration	4 738,2
Représentants à l'étranger	3 206,0
Direction de la coordination géographique	759,0
Direction générale de la prospection des investissements	652,4
Direction des industries culturelles	466,0
Direction générale des relations économiques avec l'extérieur	2 901,6
Direction générale des programmes d'aide	5 908,9
Direction générale des opérations promotionnelles	2 281,8
Direction générale de la technologie	33 630,2
Total	**57 234,3**

Ces chiffres sont tirés du *Cahier explicatif des crédits*, M.C.E.D.T., 1987.

2. Les responsables (au 31 mars 1987)

Le ministre
Pierre MacDonald

Le sous-ministre
Roger Pruneau

Le sous-ministre associé aux Relations extraministérielles
Florian Rompré

Le sous-ministre adjoint aux Opérations
Pierre Coulombe

Le directeur général des Relations économiques avec l'extérieur
Jacques Brind'Amour

Le directeur de la Coopération
Peter Dunn

Le directeur de la Politique commerciale
Carl Grenier

Le directeur des Études et des Analyses
Gérald Audet

Le directeur général des Opérations promotionnelles
Paul-Émile Blouin

Le directeur des Foires et des Expositions
Michel Dagenais

La directrice des Missions
Micheline Fortin

Le directeur général des Programmes d'aide
Harold Mailhot

Le directeur des Biens de consommation et des Services
François Cournoyer

Le directeur des Biens d'équipement
Jean-Claude Simard

Le directeur de la Gestion des programmes financiers
Gilles-A. Lacroix

Le directeur général de la Technologie
Jean-Eudes Bouchard

Le directeur de la Recherche industrielle
Alain S. de Condé

Le directeur de la Politique technologique
Philippe Éloy

Le directeur général de la Prospection des investissements
Paul Lussier

Le directeur général de l'Administration
Raynald Brulotte

La directrice des Communications
Janine Beaulieu

Le directeur des Industries culturelles
Charles Denis

Le directeur de la Coordination géographique
Claude Beaudry

Le directeur de la Coordination interministérielle et de la Planification
Jean-Pierre Tainturier

Le secrétaire
François Paradis